

Objets divers, six cent soixante-quinze mille quintaux : total 25,640,000 francs.

Ces produits sont à peu près les mêmes, et les dépenses d'administration d'environ 2,000,000.

La Guadeloupe. Cette île, située par les 16 degrés et demi de latitude, a environ quatre-vingts lieues de tour. Elle est coupée en deux parties inégales par un petit bras de mer appelé *Rivière salée*, lequel est navigable pour les pirogues seulement.

L'une de ces parties se nomme la Basse-Terre, c'est la plus fertile; l'autre, la Grande-Terre, est la moins productive, parce qu'elle est moins arrosée. Toutes deux ont un port, mais celui de la Pointe-à-Pitre, à la Grande-Terre, est le plus central, le plus propre à recevoir avec sûreté des bâtimens de force.

La défense par terre consiste dans le fort Saint-Charles à la Guadeloupe proprement dite; le Fort-Louis à la Pointe-à-Pitre, et dans les batteries de la côte.

On y entretient un régiment de deux bataillons et une compagnie d'artillerie, qui fournissent des détachemens aux petites îles qui dépendent de la Guadeloupe.

Ces petites îles sont Marie-Galande, la Désirade, les Saintes, et la partie française de l'île de Saint-Martin, dont l'autre partie appartient aux Hollandais.

La Guadeloupe n'eut de progrès sensibles qu'à

la paix d'Utrecht. Les Anglais en firent la conquête en 1759, et la portèrent à un haut point de splendeur pendant quatre ans qu'ils l'occupèrent. Elle revint à la France par le traité de 1763; elle a continué de lui appartenir. Conquise de nouveau par les Anglais pendant la guerre de la révolution, elle fut cédée pareux, en mars 1813, à la Suède. Elle nous a été rendue par le traité de Paris du 30 mai 1814, et le pavillon français y a été arboré dans le mois de décembre suivant.

Avant les changemens survenus par la révolution dans le commerce colonial, la Guadeloupe et ses dépendances donnaient au commerce une valeur de 26 à 27,000,000 en différens produits.

Ces produits, presque doublés aujourd'hui en quantité, consistaient en onze mille cent quatre-vingt quatorze quintaux de sucre brut, valant 430,000 francs¹; en soixante-quatre mille trois cent trente-six quintaux de sucre terré, valant 3,715,000 fr.; en soixante-seize mille cinq cent onze quintaux de sucre tête, valant 3,154,000 francs;

En trente-sept mille trois cents quintaux de café, valant 4,103,000 francs;

En cinq cent cinquante-neuf quintaux de cacao, valant 30,000 francs;

En sept mille quatre cent onze quintaux de coton, valant 1,482,000 francs;

En sept quintaux d'indigo, valant 6,000 fr.;

¹ Ces valeurs sont celles des denrées dans la colonie.

Enfin, pour 133,000 francs d'autres productions de l'île, telles que soufre, casse, riz, maïs, rocou, baume de copahu, etc.

A quoi il faut ajouter les exportations de Marie-Galande et de Saint-Martin pour une valeur de 3 à 4,000,000; ce qui formait pour la Guadeloupe et ses annexes une valeur de 17,000,000 dans la colonie, faisant 26 à 27,000,000 dans nos ports.

Cette culture n'a point diminué, et les produits de la colonie s'élèvent au double aujourd'hui de ce qu'ils étaient précédemment.

La population, qui consistait en quatorze mille six cent blancs, quatre-vingt-neuf mille cinq cents noirs, a cependant éprouvé une diminution sensible par suite des événemens que l'on connaît; mais les cultures et les travaux se sont accrus, et donnent au commerce de plus nombreux produits.

Cette colonie coûtait en frais d'administration locale environ 400,000 fr.; et par supplément, environ 900,000 francs à la caisse de la marine de France.

L'interposition de la Dominique appartenant aux Anglais, entre la Martinique et la Guadeloupe, offre un grand désavantage pour nos deux colonies, tant sous le point de vue militaire, qu'à cause de la contrebande. Il eut été à désirer que la Dominique, cédée aux Anglais par le traité de 1783, nous eût été rendue par celui de 1814.

Le Port-Louis, sur la côte occidentale de la Grande-Terre, peut être regardé comme la capitale de la Guadeloupe: on y compte environ quarante mille habitans. La Pointe-à-Pitre, chef-lieu de la Basse-Terre, avec un bon port, n'en compte que sept à huit mille¹.

Les petites îles dans la dépendance de la Guadeloupe sont, 1° la Désirade, qui, à quatre lieues de la Guadeloupe, et d'une circonférence de dix lieues, a une population d'environ neuf mille individus, tant blancs que noirs, et donne du café et du coton; 2° Marie-Galande, qui a quinze lieues de tour, et une population d'environ douze mille habitans, fournit du coton, du sucre, du café, du cacao; 3° les Saintes: ce sont six petites îles qui forment entre elles un assez bon port, à six lieues sud-est de basse-Terre. On y compte environ quatorze cents habitans, qui se livrent à la culture et au cabotage avec les autres îles voisines; 4° Saint-

¹ L'approvisionnement de la Martinique et de la Guadeloupe en farine est un objet important pour notre commerce, et qui lui est réservé exclusivement. En voici une preuve.

Il a été apporté à ces deux îles, pendant le mois de mai 1820, quatorze cent quarante quintaux métriques de farine de blé, et quinze cent cinquante quintaux d'autres farineux; dans le mois de juin, cinq mille deux cent quinze quintaux métriques de farine de blé, et seize cent quintaux d'autres farineux.

Ces quantités sont insuffisantes; l'approvisionnement réclame sept mille quintaux métriques par mois. Le commerce doit faire la plus sérieuse attention à ce besoin pour que le gouvernement ne soit pas sollicité de faire partager cet approvisionnement avec l'étranger.

Martin, partagée entre les Français et les Hollandais ; elle a dix lieues de tour : les Français en possèdent à peu près les deux tiers ; elle est fertile en café, en tabac, en indigo, et en sucre.

Saint-Domingue. Cette île, objet des regrets du commerce et du gouvernement, nous offrirait de trop grands détails, si nous voulions entretenir le lecteur des causes qui l'ont arrachée à la France et soumise à la domination de ceux qui en sont les maîtres aujourd'hui : nous nous abstiendrons également de rechercher quels ont pu être les moteurs des scènes qui ont ensanglanté Saint-Domingue, et si ces tragiques événemens sont le résultat de menées criminelles, ou celui de la force des choses et du mouvement d'une population long-temps opprimée ; si des hommes avides et indifférens aux maux d'une immense population enchaînée à des travaux, sans équivalent pour une vie passée dans l'esclavage, n'ont pas eux-mêmes, au moins indirectement, provoqué ces terribles scènes.

Tout a été dit sur ce point de l'histoire des colonies ; les passions et la politique ont également soutenu le pour et le contre, et chacun s'est efforcé de montrer par quelle voie la France pourrait rentrer dans ce riche domaine et partager avec sécurité les avantages que l'ancienne métropole en retirait.

De nombreuses tentatives ont été faites pour réduire la colonie sous la loi de la métropole ;

elles ont toutes échoué, et l'île se trouve aujourd'hui sous le gouvernement d'un seul chef qui paraît joindre à des sentimens pacifiques des principes fixes sur la manière de se conduire dans le poste difficile qu'il occupe. Avec un pareil homme, tout espoir d'un arrangement convenable n'est pas perdu. Mais si jamais la France reprenait sur Saint-Domingue quelques droits de métropole, ce ne serait qu'avec beaucoup d'art et de prudence qu'elle y parviendrait ; la conquête et l'extermination de la race noire que proposent avec aussi peu de justice que de raison de farouches esprits, échoueraient contre l'insurmontable résistance de six cent mille individus résolus à périr plutôt qu'à recevoir le joug dont ils se sont affranchis.

Il faut donc reléguer parmi les rêves de l'ambition chagrine et de la cupidité trompée les moyens violens ; on ne voit de possibilité à rentrer en partage des avantages de cette belle colonie qu'en s'entendant avec le chef qui a la confiance de ceux qui en sont maîtres aujourd'hui.

L'historien des deux Indes a donné sur Saint-Domingue tous les détails historiques qui se rapportent à son établissement, à ses progrès et à l'état du commerce de ses productions aux époques antérieures à 1783. Nous suppléerons à ces derniers renseignemens par le tableau que présentait la partie française de l'île au moment où l'insurrection y éclata.

On sait que Saint-Domingue, appelé *Haïti* par

les naturels, et *Hispaniola* par les Espagnols, fut découvert par Christophe Colomb, le 6 décembre 1492, et qu'il était habité par plusieurs nations, gouvernées chacune par un cacique ou chef. Il fallut vaincre et mettre dans les fers ces nations que les Espagnols avaient révoltées par leurs horribles cruautés : ce qui survécut à la guerre barbare qu'on leur fit fut employé aux mines d'or, dont Hispaniola offrait plusieurs, riches et abondantes. Les naturels périrent ainsi en presque totalité, et les vainqueurs restèrent souverains de l'île.

Saint-Domingue a, dans sa moyenne largeur, cent soixante lieues de long sur trente, et près de quatre cents lieues de côtes entre les 17° et 20° degrés de latitude.

La partie française est à peu près les cinq douzièmes du tout : elle a beaucoup de bons ports et de rades, ainsi que des rivières navigables ; elle offre pour la défense contre les attaques extérieures dans le nord, dans l'ouest et dans le sud, des points de défense respectables, particulièrement le boulevard du Môle-Saint-Nicolas ; le gouvernement y entretenait une garnison de trois à quatre mille hommes.

Les Français qui s'y étaient établis dès le milieu du dix-septième siècle avaient conquis successivement sur les Espagnols tout le territoire que nous y possédions avant l'insurrection des noirs, sans jamais en avoir été évincés par aucune puissance de l'Europe : aussi les anciens traités

d'Utrecht de 1713, de Paris en 1763, et de Versailles en 1783, n'ont aucune disposition qui concerne cette colonie.

Les Anglais, ainsi que les Espagnols, avaient pénétré dans la partie française en 1793 ; ils en ont été expulsés les uns et les autres.

Le traité de paix conclu à Bâle le 4 thermidor an 5 (22 juillet 1795) entre la république française et l'Espagne nous avait cédé la partie espagnole ; nous en étions restés en possession par le traité d'Amiens du 4 germinal an 10 (25 mars 1802) ; nous l'avons perdue en juillet 1809. Deux ans s'étaient à peine écoulés depuis le traité d'Amiens, lorsque nous évacuâmes le Port-au-Prince et le Cap-Français¹.

Par le traité de Paris, 30 mai 1814, nous avons rendu aux Espagnols la partie de Saint-Domingue qui leur appartenait ci-devant, mais dont ils ne jouissent pas plus que nous ne jouissons de la partie française.

« Si l'on ne jugeait que par les premières apparences, dit M. Labarthe², en entrant en possession de la partie espagnole de Saint-Domingue, nous avons fait une riche acquisition ; terre vierge et étonnamment végétale ; superbes plaines, belles et nombreuses rivières, forêts immenses peuplées de toutes sortes de bois, savanes et hâtes rem-

¹ L'évacuation du Port-au-Prince s'est effectuée le 16 vendémiaire an 12, et celle du Cap-Français le 8 frimaire suivant.

² *Harmonies maritimes et coloniales*, page 17.

plies d'animaux, mines de toute espèce, emplacement à Samana pour un grand établissement naval; tels sont les avantages de cette réunion à la partie française.

« Mais l'Espagnol, par sa misère même, ajoute le même auteur, nous servait de boulevard; par son voisinage, il nous procurait des piastres contre des objets de fabrique française; il nous fournissait des mulets pour les travaux; il élevait des animaux pour nos boucheries; il nous était tributaire de 15 à 1,800,000 francs, que l'Espagne versait tous les ans à Saint-Domingue pour les dépenses de son administration; l'Espagnol enfin nous restituait les cultivateurs (c'est-à-dire les noirs) fugitifs de nos ateliers. En réunissant les deux parties, plus de barrières à la désertion, au marronage, à la dépopulation de la partie laborieuse. On fut exposé à manquer de bras, de numéraire et de subsistances; il est difficile de se défendre du regret de n'avoir pas dans le temps obtenu de l'Espagne l'île de la Trinité que lui ont ravie les Anglais. C'est la vedette avancée, c'est le capitol des Antilles; elle domine même le continent, et n'est pas éloignée de la Guyane; ce terrain est très-fertile et bien arrosé; il y a un excellent port. » Nous en parlerons plus bas.

Malgré ces remarques du judicieux écrivain, la possession de la partie espagnole de Saint-Domingue, réunie à celle dont nous jouissions, offrait un grand et véritable avantage, qui balan-

çait sans doute celui du numéraire que nous retirions de San-Domingo. Quant à l'extradition des noirs, il y avait un moyen bien plus simple d'y suppléer; c'était, par de bons traitemens, d'empêcher l'esclave de rompre ses chaînes; il faut avoir perdu tout sentiment de justice pour trouver étrange qu'un homme condamné à sacrifier sa vie et son existence, à supporter les plus rudes travaux pour accroître le luxe et les jouissances de maîtres superbes, cherche dans la liberté une existence moins malheureuse; et l'on doit gémir de voir que ceux chez qui ces malheureux trouvent un refuge les livrent à la vengeance qui les attend sous la domination à laquelle ils s'étaient soustraits.

Mais, lorsque des nations civilisées, et que de plus généreux sentimens devraient diriger, autorisent l'extradition d'hommes qui fuient la tyrannie ou la persécution de dominateurs irrités, peut-on s'étonner que d'avidés propriétaires aient regardé comme un précieux résultat du voisinage de San-Domingo la facilité de ressaisir les esclaves qui s'échappaient de leurs chaînes? Et faut-il trouver étrange que le souvenir d'une pareille police entretienne dans le cœur des opprimés la volonté de résister à tout ce qui pourrait en ramener le régime?

De nombreux écrits ont paru sur Saint-Domingue pour en montrer l'importance et apprécier l'étendue de la perte qu'a éprouvée la France

dans les malheurs de cette colonie. Mais les écrivains diffèrent entre eux plus ou moins, suivant le système d'estimation qu'ils ont adopté, et le but qu'ils se proposaient dans leur examen. Nous suivrons le travail de M. Barbé-Marbois, ancien intendant de Saint-Domingue, qui, dans le compte rendu des finances de cette île, en 1789, en a fait connaître la population, les productions et les exportations.

La surface de la colonie française de Saint-Domingue (non compris la partie espagnole) offre une étendue de dix-sept cents lieues carrées de vingt-cinq au degré, ce qui fait cinq millions deux cent sept mille cinq cent vingt-quatre toises carrées. Le carreau, mesure agraire de la colonie, a trois cent cinquante pieds sur chaque côté, ce qui donne trois mille quatre cent cinq toises carrées de surface : ainsi la partie française de Saint-Domingue, dans son étendue de 1789, avait deux millions six cent-un mille carreaux en superficie.

Sur ce nombre de carreaux il n'y avait en culture, d'après le rapport de M. Barbé-Marbois, que cinq cent soixante-dix mille deux cent dix carreaux, savoir :

Soixante-dix-neuf mille deux cents carreaux employés à la culture du sucre ;

Trois cent trente-sept mille deux cents carreaux à la culture du café ;

Vingt-huit mille deux cents carreaux à celle du coton ;

Cent vingt-trois mille huit cent quatre-vingts carreaux à l'indigo ;

Treize cent quatre-vingts carreaux à la culture du cacao ;

Trois cent cinquante carreaux en culture de sucre pour guildive ou tafia.

Les produits de cette culture occupaient sept cent quatre-vingt douze ateliers pour la fabrication du sucre ; deux mille huit cent dix cafeteries ; sept cent cinq cotonneries ; trois mille quatre-vingt dix-sept indigoteries ; soixante-neuf cacao-teries ; cent soixante-treize guildiveries.

Ces ateliers fournissaient soixante-dix millions deux cent vingt-sept mille sept cent neuf livres pesant de sucre terré ;

Quatre-vingt-treize millions cent soixante-dix-sept mille cinq cent douze livres pesant de sucre brut ;

Soixante-huit millions cent cinquante-un mille cent quatre-vingt-une livres pesant de café ;

Six millions deux cent quatre-vingt-six mille cent vingt-six livres pesant de coton ;

Neuf cent trente mille cent six livres pesant d'indigo ;

Cent cinquante mille livres pesant de cacao ;

Trente-quatre millions quatre cent cinquante-trois mille trois cents livres pesant, faisant vingt-neuf mille cinq cent trois boucauds de sirop exporté, trois cent trois barriques, ou cent six mille cent cinquante livres de tafia exportées.

On voit par cet état que Saint-Domingue était sans contredit la plus riche colonie à sucre qui ait jamais existé. Son exportation égalait presque les deux tiers de celle de toutes les autres colonies américaines à l'époque antérieure à sa ruine, époque où le sucre du Bengale et de la Cochinchine n'entraient pas encore dans le commerce.

En effet, par des calculs fondés sur des documents sûrs, on sait qu'en 1803 l'exportation totale du sucre de l'île de Cuba a été de trente-sept millions six cent mille kilogrammes ;

De la Nouvelle-Espagne, six millions deux cent cinquante mille kilogrammes ;

De la Jamaïque, en 1788, quarante-deux millions de kilogrammes ;

Des Vierges anglaises et d'Antigoa, quarante-neuf millions six cent mille kilogrammes ;

De Saint-Domingue, en 1788, quatre-vingt-deux millions de kilogrammes ¹.

« Je pense, ajoute M. de Humbolt ², que l'on peut admettre que toutes les îles de l'Amérique fournissent actuellement à l'Europe au-delà de deux cent millions de kilogrammes de sucre brut, dont la valeur, dans les colonies même, est de 40,000,000 de piastres, ou de plus de 200,000,000

¹ L'exportation du sucre de Saint-Domingue, en 1799, n'a été que de vingt millions quatre cent mille kilogrammes : la cause de cette diminution s'explique par l'état de la colonie.

² *Essai d'économie politique de la Nouvelle-Espagne*, tome 3, page 184.

de francs, en évaluant chaque caisse à 40 piastres fortes.

« Trois causes ont empêché que cette denrée coloniale n'ait augmenté depuis la destruction des plantations de Saint-Domingue, savoir : l'introduction de la canne à sucre d'Otaïti, qui, sur la même étendue de terrain donne un tiers de *vezou* de plus que la canne commune ; les progrès de l'agriculture sur les côtes du Mexique, de la Louisiane, de Caracas, de la Guyane hollandaise et du Brésil ; enfin l'importation du sucre des grandes Indes en Europe.

« Cette dernière importation surtout doit fixer l'attention de ceux qui réfléchissent sur la direction future du commerce. Il y a dix ans que le sucre du Bengale était aussi peu connu au grand marché de l'Europe que le sucre de la Nouvelle-Espagne, et déjà l'un et l'autre rivalisent avec le sucre des Antilles. »

On voit, par les états qui en ont été dressés, que les États-Unis, qui font principalement le commerce des sucres des grandes Indes, en ont tiré, savoir :

	en 1800.	1801.	1802.
	kilogr.	kilogr.	kilogr.
De Manille.....	216,452	403,389	649,461
De la Chine et des grandes Indes. . .	310,020	387,204	574,939
TOTAUX.....	526,472	790,593	1,224,400

« La grande fertilité du sol, jointe à une population immense, donne au Bengale un si grand